3 novembre 2026

Déclaration relative au nombre total de droits de vote et d'actions prévue par l'article L.233-8 II du Code de commerce et l'article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

A la date du	Nombre d'actions composant le capital	Nombre théorique des droits de vote (y compris actions auto-détenues)	Nombre réel de droits de vote (déduction faite des actions auto-détenues)
31/10/2026	77 065 468	96 965 362	96 405 965